

MAIRIE
DE
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
MORBIHAN

Code Postal : 56730
Téléphone 02 97 45 23 15
Mail: contact@saint-gildas-de-rhuys.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

PUBLICATION DE LA LISTE DES DELIBERATIONS

Décret 2021-1311 et ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021

L'An deux mil vingt-six, le 2 juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric PINEL, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 24 juin 2026.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents :

PINEL Frédéric, MAUFFRET Armel, TEURNIER-LECLERC Jocelyne, OUVRARD Alain présent à compter de 18h31 (pouvoir à M. PINEL), HUCHET Françoise, VILARS Antoine, MESSANT- LE DERFF Elisabeth, MONNIER Jean ROUXEL Isabelle, GAREL Jean-Christophe, DUBOT Jean-Marc, BUNEL-CAMI Bénédicte, MASSOT Franck, GANTIER Annabelle (présente à compter de 19h16), CHEYERE Natacha, KERRELLE Béatrice, CLERVAL Pierre-Jean, CAZAUBIEL Vincent et RENAULT Caroline.

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire

Vérification du quorum

Désignation du secrétaire de séance : MASSOT Franck.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 Février 2026 :
Adopté à l'unanimité.

2026_07_01- CONTRATS DE PRESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DU MULTI-ACCUEIL

Le Conseil municipal à l'unanimité :

Approuve les deux propositions de la société ANSAMBLE pour la fabrication et la livraison de repas pour une durée d'un an,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants, ainsi que tout document afférent.

2026_07_02- CRÉATION DE COMITÉS CONSULTATIFS

Le conseil municipal à l'unanimité :

FIXE la composition de chaque comité jusqu'à 13 membres, inscrits sur les listes électorales de la commune : 1 adjoint, 3 conseillers municipaux, 1 technicien et jusqu'à 8 citoyens dont les candidatures, sous forme de lettre de motivation adressée à M. le Maire, auront été retenues.

DÉSIGNE les élus qui intégreront les comités consultatifs :

-Environnement, Mobilité :

Adjoint référent : A. MAUFFRET.

J.M DUBOT, E. MESSANT-LE DERFF, V CAZAUBIEL.

-Fleurissement, embellissement :

Adjoint référent : J. TEURNIER-LECLERC.

E. MESSANT-LE DERFF, J. MONNIER, V CAZAUBIEL.

-Commerces et services :

M. Le Maire : F. PINEL.

J.C GAREL, I. ROUXEL, P.J CLERVAL.

-Patrimoine :

Adjoint référent : A. MAUFFRET.

B. BUNEL CAMI, J. MONNIER, C. RENAULT.

VALIDE que la capacité du candidat à contribuer au développement des projets présentée dans sa lettre de candidature sera le principal critère de sélection des membres retenus. La parité et la mixité intergénérationnelle seront privilégiées dans la sélection des candidatures.

2026_07_03- RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER : MEMBRES REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil municipal après délibération :

DÉSIGNE les conseillers municipaux suivants pour siéger au sein de la Commission communale d'aménagement foncier :

Qualité	Conseiller municipal désigné
Titulaire	M. Alain OUVRARD 17 voix Pour, 1 abstention (J.C GAREL)
Premier suppléant	Mme Jocelyne TEURNIER-LECLERC 18 voix Pour
Deuxième suppléant	M. Vincent CAZAUBIEL 18 voix Pour

2026_07_04- RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER : COLLEGE DES PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS.

Après en avoir délibéré et après proclamation des résultats du scrutin, le conseil municipal:

Article 1 – Proclame élus en qualité de propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis appelés à siéger à la Commission communale d'aménagement foncier :

1. Pierre-Yves KERSUZAN, membre titulaire ;
2. Jean-François LE GALLIC, membre titulaire ;
3. Cécile DANIEL-LE LUEL, membre titulaire ;

Article 2 – Proclame élus en qualité de propriétaires suppléants de biens fonciers non bâtis appelés à siéger à la Commission communale d'aménagement foncier :

1. Hélène GROSSET, membre suppléant ;
2. Danièle DANIOUX, membre suppléant ;

2026_07_05- SUBVENTION A L'ASSOCIATION « TENNIS CLUB DE ST GILDAS DE RHUYS »

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accorde une subvention d'un montant de 650 € au Tennis Club de Saint-Gildas-de-Rhuys pour accompagner financièrement l'association dans la réalisation de ces animations. Le montant est inscrit à l'article 6574882 du budget de la commune.

2026_07_06- RESTAURATION SCOLAIRE : AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de porter la durée hebdomadaire de service des postes d'Adjoint technique du restaurant scolaire de 12/35^{ème} et 11.5/35^{ème} respectivement à 13/35^{ème} et 12.5/35^{ème},
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

**2026_07_07- MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VACATIONS POUR LE
REMPLACEMENT DE PERSONNEL ABSENT**

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à mettre en place un dispositif de recours à des agents vacataires afin d'assurer le remplacement temporaire d'agents absents, en fonction des besoins des services administratifs de la mairie.

2026_07_08- DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le président expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Le conseil municipal décide d'abroger la délibération n°2026_03_10 du 21 mars 2026 et d'approuver à l'unanimité la délibération de délégation au maire.

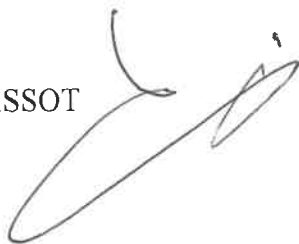
2026_07_09- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification du tableau des effectifs telle qu'elle lui a été présentée.

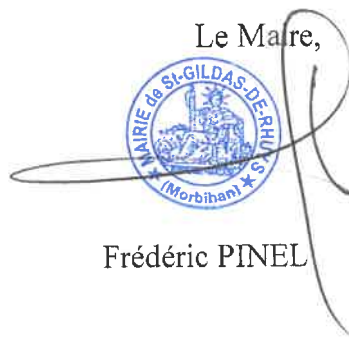
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le Secrétaire de séance,

Franck MASSOT



Le Maire,



Frédéric PINEL